

Procès-verbal du Conseil Municipal du 10 avril 2025

Nom Prénom	Qualité	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à
CHARPENTIER Jean-Alain	Maire	X		
DAVIGNON Laurie	1 ^{ère} adjointe	X		
VIGNON Alexandre	2 ^{ème} adjoint	X		
REMOND Aurélie	3 ^{ème} adjointe	X		
LE MORVAN Alexandre	4 ^{ème} adjoint		X	Pouvoir à RONFARD Alain
RONFARD Alain	5 ^{ème} adjoint	X		
BOSSAN Pascal	Conseiller Municipal		X	Pouvoir à MARQUART Christian
CALOT Michel	Conseiller Municipal	X		
COLLIN Valérie	Conseillère Municipale		X	
DUBUC Bruno	Conseiller Municipal	X		
GUENIN Richard	Conseiller Municipal	X		
HERNANDEZ FELDEISEN Sandra	Conseillère Municipale	X		
HULIN Philippe	Conseiller Municipal	X		
JONDET Kévin	Conseiller Municipal	X		
JOURDAN Carole	Conseillère Municipale	X		
MACQUART Christian	Conseiller Municipal	X		
MENAU COURT Sonia	Conseillère Municipale		X	Pouvoir à DAVIGNON Laurie
REUILLE Kelly	Conseillère Municipale		X	
SAVARY Christophe	Conseiller Municipal	X		
UTKALA Gilbert	Conseiller Municipal	X		
ZUCCALI Agnès	Conseillère Municipale	X		

Le quorum étant atteint le Maire ouvre la séance à 18h33.

Désignation d'une secrétaire de séance : Aurélie REMOND

Vote pour à l'unanimité

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL

Aucune remarque n'est formulée.

Vote à l'unanimité (3 abstentions – Mme HERNANDEZ-FELDEISEN, MM. MACQUART et UTKALA)

2 – FINANCES LOCALES ET COMMANDE PUBLIQUE

Le Conseil municipal se déroule en présence de M. LENOURY, Conseiller aux Décideurs Locaux de la commune (également présent en Mairie la veille du Conseil pour une permanence à destination des conseillers municipaux). Le Maire le remercie de sa disponibilité.

☒ **Compte financier unique (CFU) 2024**

Adopté en 2024, le compte financier unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion établis jusque-là et dont les résultats devaient concorder.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du document ;

Considérant les tableaux de synthèse et la présentation des résultats par chapitre,

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver le compte financier unique 2024

- Relatif à l'exécution du budget de la commune
- Relatif à l'exécution du budget annexe de la MSP

M. UTKALA demande la lecture de la note synthétique envoyée à l'appui des documents budgétaires :

Compte financier unique 2024 du budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement qui s'élèvent à 2 313 480.70 € ont augmenté de 8.29 %.

Après une diminution de 4.45 % en 2023, les dépenses de fonctionnement des services ont augmenté en 2024 de 9.71 %. Le coût de l'électricité (+ 54 %) et l'abattage de nombreux arbres (+187 % en entretien de terrains) expliquent principalement cette augmentation.

Les charges de personnels et frais s'y rapportant ont augmenté de 4.07 % en 2024, s'expliquant par les recrutements (Espace France Services), les avancements de carrière (« glissement vieillesse technicité ») et l'assurance statutaire de la commune intégrée dorénavant à ce chapitre et qui a augmenté en 2024 de plus de 40 % malgré un marché négocié à l'échelle du département.

Les charges financières ont, quant à elles, diminué de 42.08 %.

Parallèlement, les recettes réelles de fonctionnement qui s'élèvent à 2 836 719.84 € ont augmenté de 11.67 %.

Après avoir diminué en 2023, les produits des services, du domaine et des ventes ont augmenté de 17.42 % par rapport à l'année précédente.

Les recettes issues des impôts et taxes ont également augmenté de 5.48 %.

Les recettes du chapitre 74 qui concernent les dotations et participations sont, quant à elles, en augmentation de 13.11 %, en lien notamment avec la modification du calcul du FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes) et des dotations accompagnant le classement FRR (France Ruralité Revitalisation).

Les recettes du chapitre 75 ont augmenté de 192.24 % passant de 49 887.95 € à 145 791.51 €, en raison du versement d'une première partie du remboursement de l'assurance suite à l'incendie de l'école qui vient s'ajouter à la participation de l'Etat à l'EFS et aux produits issus des locations diverses. Enfin, les recettes financières sont constituées de la vente d'un terrain.

A ces dépenses et recettes réelles s'ajoutent des opérations d'ordre nécessaires à l'intégration des amortissements, soit, 136 872.97 € en dépenses et des provisions, soit, 1 368.63 € en recettes ; ce qui amène à un total de dépenses de fonctionnement de 2 450 353.67 € et à un total de recettes de fonctionnement de 2 838 088.47 €

Ainsi le résultat de fonctionnement (**recettes – dépenses**) sur l'exercice 2024 s'établit à **387 734.80 €**.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 1 190 500.34 €, soit une hausse de 29.41 % par rapport à l'année précédente. La commune a réalisé 1 049 111.50 € de dépenses d'équipement constituées notamment de travaux d'aménagement de voirie (rue de la Madeleine et traversée de Pont-Varin) et dans les bâtiments communaux, (école, église, Mairie, périscolaire, centre socio-culturel) ainsi que du renouvellement de matériel. A cela s'ajoutent 141 388.84 € de dépenses financières constituées des annuités d'emprunt en capital.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 927 259.88 €, en hausse de 73.07 % par rapport à l'année précédente. Ces recettes sont constituées de subventions pour 310 273.09 €, de la récupération du FCTVA (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée) pour 71 922.26 €, d'un premier remboursement de l'avance consentie au budget annexe de la MSP pour 75 757.88 € et des excédents de fonctionnement pour 469 306.65 €

La section d'investissement comprend également des dépenses et recettes d'ordre, on y retrouve ainsi le même montant d'amortissement qu'en fonctionnement, de manière croisée, soit 136 872.97 € en recettes ainsi que les opérations patrimoniales d'intégration, 293 129.30 € en dépenses et en recettes.

Le total des dépenses d'investissement de l'année 2024 s'élève donc à 1 483 629.64 €, tandis que le total des recettes de la section s'élève à 1 357 262.15 €

Ainsi le résultat d'investissement (**recettes – dépenses**) sur l'exercice 2024 s'établit à – 126 367.49 €.

Compte Financier Unique 2024 du budget annexe de la Maison de Santé Pluridisciplinaire

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement, uniquement constituées de charges à caractère général se sont élevées à 26 529.52 €, soit une hausse de 114.47 %. Comme indiqué dans le courant de l'année 2024 lors de l'ouverture de crédits, la hausse significative des dépenses liées à l'énergie (+ 32.81 % pour l'électricité et + 273 % pour le gaz qui intègre désormais la maintenance des équipements) et l'intégration de la taxe foncière dans le BA de la MSP (4 520 €) explique cette augmentation.

Les recettes de fonctionnement, constituées des loyers et des charges locatives, se sont élevées à 31 776.76 €.

Ainsi le résultat de fonctionnement (**recettes – dépenses**) sur l'exercice 2024 s'établit à **5 247.24 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

En investissement, aucune recette n'a été comptabilisée en 2024 tandis que les dépenses se sont élevées à 75 757.88 €, constituées uniquement d'un premier remboursement de l'avance consentie sur le budget général.

Ainsi, le résultat d'investissement (**recettes – dépenses**) sur l'exercice 2024 s'établit ainsi à **– 75 757.88 €**.

Mr Utkala demande quelles sont les sommes des produits des locations diverses en recettes de fonctionnement du chapitre 75.

Le Maire lui répond qu'il est venu à quatre reprises à la mairie afin de consulter le budget et que dans le même temps, plusieurs conseils municipaux ont eu lieu sans aucune question sur le sujet, que les documents ont été envoyés le 27 mars, laissant ainsi tout le loisir de poser des questions, du moins de le faire en amont afin d'obtenir des réponses précises. Il n'est pas équipé pour accéder à la comptabilité depuis la salle du Conseil. Le Maire rappelle à Mr Utkala qu'il a lui-même été adjoint aux Finances pendant 6 ans. Il lui propose de lister ses questions par mail ultérieurement et de lui en faire réponse.

18h52 arrivée de Kévin JONDET

Mr Utkala déclare que si on lui avait donné le véritable budget, il aurait eu toutes les lignes. Le Maire lui demande si oui ou non, il est bien venu consulter les documents comptables aux dates mentionnées. Mr Utkala indique qu'il posera ses questions par écrit.

Mme Hernandez indique que les commissions servent à répondre aux questions en amont du Conseil municipal. Le Maire répond que le débat a lieu en Conseil et non en Commission et que la possibilité est donnée de poser des questions tout le long de l'année.

Le Maire sort afin de laisser la 1^{ère} adjointe procéder au vote des 2 comptes financiers uniques

Vote CFU du budget général à la majorité (5 contre Mmes HERNANDEZ-FELDEISEN et JOURDAN, MM. BOSSAN, MACQUART et UTKALA)

Vote CFU du BA de la MSP à la majorité (5 contre Mmes HERNANDEZ-FELDEISEN et JOURDAN, MM. BOSSAN, MACQUART et UTKALA)

☒ Affectation des résultats 2024

Après avoir constaté les résultats des comptes administratifs, le Maire propose au Conseil d'affecter les résultats comme suit :

- Budget principal
 - Au compte 001 (DI) : 620 898.14 €
 - Au compte 1068 (RI) : 627 778.14 €
 - Au compte 002 (RF) : 1 038 420.51 €

Vote à la majorité (5 contre Mmes HERNANDEZ-FELDEISEN et JOURDAN, MM. BOSSAN, MACQUART et UTKALA)

- Budget annexe
 - Au compte 001 (DI) : 9 195.88 €
 - Au compte 1068 (RI) : 9 195.88 €
 - Au compte 002 (RF) : 11 547.24 €

Vote à la majorité (5 contre Mmes HERNANDEZ-FELDEISEN et JOURDAN, MM. BOSSAN, MACQUART et UTKALA)

☒ Taux d'imposition pour l'année 2025

Le Maire propose au Conseil de voter les taux de référence pour l'année 2025, c'est-à-dire de reconduire des taux identiques à ceux de 2024, soit :

- TF sur les propriétés bâties : 53.90 % pour un produit attendu de 1 102 255 €
- TF sur les propriétés non bâties : 30.36 % pour un produit attendu de 31 423 €
- TH sur les résidences secondaires : 12.44 % pour un produit attendu de 19 543 €

Il est rappelé le mécanisme du coefficient correcteur qui permet de neutraliser les surcompensations ou sous-compensations qui pourraient découler du transfert de fiscalité opéré en 2021. A ce titre la commune se verra prélever la somme de 163 371€ sur le total de ses contributions directes.

Vote à l'unanimité

☒ Taux de fongibilité des crédits

Il est rappelé au Conseil municipal que la comptabilité de la commune est tenue depuis le 1^{er} janvier 2023 selon l'instruction budgétaire et comptable M57 qui permet notamment plus de souplesse en matière de transfert de crédits d'un chapitre à l'autre.

A ce titre le Maire propose au Conseil de l'autoriser à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein d'une même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section. Il est précisé que le chapitre 012 relatif aux dépenses de personnel est exclu de cette disposition.

Mr Utkala demande des explications sur le taux de fongibilité des crédits

Le Maire indique, sous contrôle de M. LENOURY, qu'il permet de passer des sommes d'un chapitre à un autre dans la limite du taux voté.

Vote à l'unanimité

☒ Budget primitif 2025

Mr Macquart demande la lecture de la note, ce que fait Mme Davignon :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé au vote du Conseil un budget de fonctionnement en hausse de 4.2 %. Celui-ci intègre des dépenses de gestion des services stables (-0.05 %).

Le montant dédié aux charges financières est quasiment doublé passant de 34 200 à 62 750 € en raison d'une provision de 32 000 € au chapitre 67.

Les opérations d'ordre sont elles aussi quasiment doublées puisque les amortissements s'élèveront en 2025 à 252 500 €

Les recettes réelles de fonctionnement sont proposées au vote en hausse de 13.86 %. Le dynamisme des bases d'imposition et à la mise en place des nouvelles fractions de dotations,

semble en effet se maintenir pour 2025. Le remboursement de l'assurance dû aux dépenses liées à la réhabilitation de l'école suite à l'incendie viendra s'ajouter aux recettes habituelles. Le résultat reporté de 1 038 420.51 € permet d'inscrire un total de recettes de 3 927 979.51 €. Ainsi, le nécessaire équilibre avec les dépenses autorise un virement vers la section d'investissement de 1 063 529.51 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Concernant l'investissement, il est proposé d'équilibrer dépenses et recettes à 5 325 898.14 €, soit une hausse de 6.87 %.

En dépenses, une enveloppe prévisionnelle de 4 582 000 € est dédiée aux travaux et aux immobilisations, notamment, fin des travaux d'aménagement et de sécurisation de la traversée de Pont-Varin et à la réhabilitation de l'école, la poursuite de travaux dans les bâtiments communaux (réfection de toiture au gymnase et au périscolaire, poursuite du passage en LED et/ou des temporisations à l'école, dans les Halles et dans le dojo), des travaux sur les monuments historiques (démoussage de la toiture de l'église, travaux sur la Tour du Dôme suite au diagnostic), achat d'un nouveau panneau lumineux (vétusté de l'ancien dont le logiciel ne sera plus mis à jour) et la poursuite des études de maîtrise d'œuvre consacrées à la restructuration du terrain de foot stabilisé aux chapitres 20 et 21. Les travaux du barrage des Leschères ainsi que ceux concernant le Parc des promenades sont inscrits au chapitre 23. Le chapitre 204 est provisionné pour le reste à charge de la commune à la suite des travaux directement effectués par le SDED 52 (poursuite du passage en LED, aménagement de l'éclairage public en traversée de Pont-Varin, enfouissement place du 14 juillet, aménagement du Parc) ainsi que pour régler les primes communales en lien avec l'OPAH.

Les dépenses financières ne sont constituées que du chapitre 16 qui intègre les échéances d'emprunt de l'année en capital, 122 000 € auxquels s'ajoutent 1000 € qui couvrirait une éventuelle caution à rendre, soit 123 000 € au total.

En recettes on trouve des subventions au chapitre 13 à hauteur de 3 300 000 € afin de financer les investissements présentés ci-dessus et des recettes financières pour 709 868.63 € composées du FCTVA, et des excédents de fonctionnement pour 627 778.14 €.

Des recettes d'ordre viennent compléter la section : les amortissements au 040 pour 252 500 € (somme que l'on retrouve au 042 en dépenses de fonctionnement) et le virement de la section de fonctionnement de 1 063 529.51 €.

Le Maire demande s'il y a des questions, ce à quoi Mr Utkala répond « non pas de questions, c'est fini ».

Le Maire répond que sur les comptes 2024, la comptabilité est close sous le contrôle des Finances publiques, il n'a plus à commenter les choix. Sur le budget 2025, qui est un document de prévision intégrant des choix ambitieux pour Wassy mais à hauteur de son porte-monnaie, il peut commenter les choix de travaux à venir ou à terminer.

Mr Macquart indique qu'ils sont allés voir Mr Lenoury et que c'était clair et très concis mais avec le Maire, il n'y a que de grandes phrases et pas d'explications.

Mr Lenoury apporte des réponses sur un aspect technique et juridique ou réglementaire mais il ne peut en apporter sur le côté politique.

Le Maire indique qu'il peut répondre sur le choix d'un passage en LED d'un bâtiment mais pas sur le nombre de paires de gants qui est utilisé dans l'année. Il en profite pour remercier le travail de recherche de financements de la DGS pour tous les projets communaux.

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer, par vote, sur le BP proposé ainsi équilibré :

- En section de fonctionnement : 3 927 979.51 €
- En section d'investissement : 5 325 898.14€

Vote à la majorité (5 contre Mmes HERNANDEZ-FELDEISEN et JOURDAN, MM. BOSSAN, MACQUART et UTKALA)

Mme Hernandez indique que l'opposition vote contre, notamment en raison de « la passerelle à 500 000 € pour gagner 10 mètres ».

☒ Budget annexe de la MSP 2025

Mme Davignon donne lecture de la note synthétique :

Budget annexe de la MSP 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé de porter le chapitre 011 à 37 450 €. Outre les dépenses habituelles liées à l'usage du bâtiment, une importante réparation sur l'ascenseur est également à comptabiliser.

Le reste des chapitres n'est pas alimenté à l'exception d'un virement en section d'investissement de 7 097.24 €, résultat de l'équilibre nécessaire avec les recettes estimées à 44 547.24 € pour les loyers et les charges locatives augmentées de 11 547.24 € correspondant au résultat reporté.

SECTION D'INVESTISSEMENT

En dépenses d'investissement, en plus de la provision de 2 100 € en dépôts et cautionnement et du solde d'exécution négatif reporté de 9 195.88 €, il est proposé d'inscrire 7 097.24 € au chapitre 21 afin de maintenir l'équilibre avec les recettes.

Celles-ci sont en effet constituées des excédents de fonctionnement de 9 195.88 €, de la même somme de 2 100 € au titre des dépôts et cautionnements, auxquels s'ajoutent le virement de la section de fonctionnement d'un montant de 7 097.24 €.

Ainsi le BA de la MSP pour l'année 2025 s'équilibre ainsi :

44 547.24 € en dépenses et recettes de fonctionnement, soit une baisse de 4.19 %

18 393.12 € en dépenses et recettes d'investissement, soit une baisse 79.18 %

Vote à la majorité (5 contre Mmes HERNANDEZ-FELDEISEN et JOURDAN, MM. BOSSAN, MACQUART et UTKALA)

Mr Utkala demande de mettre à sa disposition le document 515 pour mardi. Le Maire lui indique que ce sera fait, qu'il n'aura qu'à venir le chercher.

La DGS précise qu'il ne s'agit pas d'un document mais d'un montant, le compte 515 étant le solde de trésorerie de la commune disponible à un moment T. C'est donc bien un chiffre qui sera transmis à Mr Utkala et non un document.

☒ Tarifs de locations du matériel et des salles communales

Le Maire propose au Conseil de bien vouloir se prononcer sur les tarifs ci-annexés à la note.

Mr Macquart demande pourquoi la salle Oudot n'est louable que sur 2 jours. Mr Vignon répond qu'elle est en général louée sur 2 jours et mais que la délibération précédente ne donnait pas de durée pour le tarif annoncé.

Vote à l'unanimité (5 abstentions Mmes HERNANDEZ-FELDEISEN et JOURDAN, MM. BOSSAN, MACQUART et UTKALA)

Informations diverses ne donnant pas lieu à vote

Informations sur les décisions prises par délégation du Conseil municipal consentie au Maire :

- Tableau récapitulatif des DIA (déclarations d'intention d'aliéner) pour lesquelles la commune n'a pas souhaité préempter
- La convention fourrière animale a été renouvelée pour un an au même tarif que précédemment, soit 5 337.60 € TTC

Questions :

Question du groupe de la majorité :

Une fois encore, le Maire réitère sa question concernant vos propos tenus lors de la séance du 11 décembre 2024, à savoir : « l'incendie a libéré une grande quantité de fibres cancérogènes qui se sont disséminées dans l'ensemble de l'établissement. »

Le maire a demandé de justifier vos propos lors du conseil municipal du 11, demande restée sans réponse puis a réitéré sa demande dès le lendemain par écrit dans son mail du 12 décembre concernant cette affirmation. Veuillez nous communiquer les documents ou les données que vous pourriez avoir en votre possession pour pouvoir affirmer les propos que vous avez tenus au dernier conseil concernant l'amiante dans l'école.

Mme Hernandez indique que le groupe va répondre sur la forme : le règlement intérieur prévoit que des Conseillers puissent poser des questions au Maire, et non que des questions soient adressées à des conseillers. Ils n'apporteront donc aucune réponse.

Questions de Mr Bossan :

Le Maire indique que ce même règlement intérieur précise que le nom du conseiller à l'origine de la question doit être clairement indiqué, c'est donc bien Mr Bossan qui a posé les questions et non un groupe.

Question 1: lors d'une consultation de documents en mairie, il nous a été opposé l'accès à un bureau. Pouvez-vous nous indiquer quel local équipé sera mis à notre disposition lors d'une prochaine demande du même type ?

Le Maire répond qu'il était absent ce jour et que les bureaux de l'accueil de la mairie sont à disposition. Il présente ses excuses à Mr Utkala pour cette situation.

Question 2: la commission d'appel d'offre sera t'elle réunie suite à la demande de la mairie parue dans le JHM concernant les travaux de la digue ?

Le seuil des marchés publics n'étant pas atteint, la CAO n'a pas à se réunir. Néanmoins, tout le conseil municipal sera associé au choix des candidats.

Question 3: pourquoi les logements communaux ne sont-ils pas proposés à la location ?

Le Maire répond que la Mairie n'a pas vocation à être un bailleur et que, de plus, les logements ne sont pas louables du point de vue de la salubrité, vu l'état dans lequel ils ont été laissés en 2020.

Question 4: suite à une parution dans le JHM du 2 avril dernier, le comité de jumelage a eu à se positionner sur une éventuelle mise en sommeil. Quelles sont les décisions prises lors de cette assemblée générale concernant le devenir de l'association et quid des finances validées lors de cette même AG ?

Le Maire fait part de son étonnement quant aux choix des sujets de questions. La Mairie n'a pas vocation à se faire le porte-parole d'une association. En ce qui concerne la ville, elle est et restera jumelée avec Eppingen.

Question réitérée du dernier conseil DU 20/03/25 (question 4): pouvez-vous nous présenter les documents vus et enregistrés par Mme Cappellina le 03 aout 2021, déjà sollicités au précédent conseil du 20 mars 2025 et restés sans réponse ?

Le Maire répond que le sujet a déjà été abordé et qu'il le sera également avec la DREAL lors de la visite prévue en juillet. Les dossiers sont dans son bureau et il travaille à le reconstituer.

Levée de la séance : 19h41

La secrétaire de séance

Aurélié REMOND

Le présent procès-verbal a été approuvé à la majorité, (1 abstention : M. BOSSAN, 3 contre : Mme JOURDAN et HERNANDEZ-FELDEISEN, M. UTKALA) lors de la séance du 03 juillet 2025

